

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N°18/102

Convention opérationnelle entre la Ville de Valence, Valence Romans Agglo et l'EPORA, Ilot Chauffour

2, avenue Grüner – CS 32902
42029 St-Étienne Cedex 1

T. 04 77 47 47 50

F. 04 77 47 47 98

—

www.epora.fr

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014 et sa mise à jour approuvée par la délibération n°18/008 du CA en date du 9 mars 2018.

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte du déficit prévisionnel de l'opération évalué à 2 128 012,00 € HT, et du montant prévisionnel du coût des travaux de requalification du foncier évalués à 2 528 012 € HT environ, frais annexes inclus,
- ✓ Considère opportun que l'EPORA participe à la prise en charge de ce déficit dans les limites fixées par la convention compte-tenu de l'intérêt du projet qui vise à la requalification d'ilot dégradé au cœur de la ville historique, permettant la réalisation, ainsi, de 45 logements collectifs et individuels.
- ✓ Approuve les termes de la Convention opérationnelle entre la Ville de Valence, Valence Romans Agglo et l'EPORA relative à l'Ilot Chauffour.
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général par intérim

Alain KERHARO

Pour le Préfet de l'Auvergne

et du département du Rhône

par délégation,

Le Secrétaire général pour les
affaires régionales

Le Président du Conseil d'Administration

Hervé REYNAUD

18 OCT. 2018